

Nous en sommes encore aux curés de campagne!

Jacques Lazure

Number 2, May 1976

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1348ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Jumonville

ISSN

0382-084X (print)

1923-239X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lazure, J. (1976). Nous en sommes encore aux curés de campagne! *Lettres québécoises*, (2), 29–30.

Nous en sommes encore aux curés de campagne!

On ne peut pas remonter le cours de l'histoire du Québec sans rencontrer sur son chemin la figure du curé de campagne. C'est un être paradoxal. Espèce de roitelet vis-à-vis de ses paroissiens, il exerce sur eux sa forte autorité, tout en la tempérant d'une attention soutenue aux difficultés qu'ils traversent. Par contre, à l'endroit de ses supérieurs hiérarchiques, le curé de campagne fait preuve, dans l'ensemble, d'un esprit de soumission et d'obéissance qui le pousse à maintenir l'orthodoxie doctrinale définie d'en haut et à perpétuer l'ordre social établi depuis l'Ancien Régime.

Richard Chabot¹ vient de nous livrer, pour la période de 1791 à 1840, une image de ce leader local encore plus nette, détaillée et saisissante que celle qui avait prévalu jusqu'ici dans nos cours d'histoire. Il le fait en articulant sa recherche autour de trois grands thèmes: la querelle des écoles, l'affaire des fabriques et le problème des insurrections de 1837-38.

À l'heure où notre système scolaire est en butte à toutes sortes de tensions et de conflits qui le compromettent sérieusement, à l'heure aussi où le tissu social du Québec se déchire sous la pression de forces contestataires grandissantes, il pourrait être utile de commenter avant tout l'attitude et le comportement du curé de campagne d'autrefois à l'égard de la première et de la troisième question, c'est-à-dire à l'égard de la querelle des écoles et du problème des insurrections de 1837-38.

En 1801, le gouvernement passe la loi créant l'Institution Royale qui vise, au niveau élémentaire, à organiser sous la direction de l'État un système d'enseignement public. La hiérarchie catholique lutte contre l'Institution Royale. Mgr Plessis exhorte ses curés à ne pas y collaborer. En fait, certains d'entre eux refusent le poste de visiteur des écoles royales que leur offre le gouvernement. Le mouvement d'opposition à l'Institution Royale s'affermi au point que le gouvernement décide par une nouvelle loi, celle de 1824, de permettre aux curés et aux marguilliers de créer leurs propres écoles. C'est la loi des écoles dites de fabrique.

Cependant, du moins dans les premières années qui ont suivi la promulgation de cette loi, relativement peu de curés se sont prévalus d'un tel droit d'instaurer ces écoles de fabrique. L'agriculture, à cette époque, subissait une dure crise: plusieurs paroisses s'appauvrirent rapidement. Les curés ne voulaient pas consacrer des fonds de la fabrique à l'établissement d'écoles primaires dont ils ne voyaient pas encore tellement l'utilité sociale. Ils se sentaient satisfaits de fournir aux enfants les rudiments du catéchisme. Surtout, ils préféreraient dépenser l'argent de la fabrique à des fins directement reliées à leur église et à leur presbytère. L'administration du culte prenait le pas sur l'instruction publique.

On le faisait d'autant plus allègrement qu'on s'était mis à redouter sérieusement le mouvement de laïcisme et de libéralisme qui avait commencé de se répandre chez plusieurs notables locaux, les représentants de la petite et de la moyenne bourgeoisie. Les idées, jugées néfastes et même hérétiques, des libres-penseurs français et des libéraux anglais ou américains circulaient plus librement et gagnaient de plus en plus de partisans. Les curés de campagne s'évertuaient beaucoup plus à combattre ces courants de pensée et leurs adeptes qu'à construire des écoles et qu'à favoriser l'instruction même primaire.

C'est pourquoi la levée de boucliers ecclésiastiques ne se fait pas attendre, lorsque le gouvernement, sous la pression des notables libéraux, édicte la loi de 1829 accordant aux députés et aux syndics de paroisse le droit d'ériger des écoles publiques soustraites à la surveillance du curé. L'opposition du corps clérical à ces écoles dites d'assemblée devient si énergique et persistante que le Conseil législatif, en 1836, se voit forcé pour ainsi dire à l'abroger. C'est surtout à partir de ce moment-là, en réalité, que commencent à se multiplier les écoles de fabrique, sous la direction immédiate du clergé paroissial et des marguilliers. Cette montée de la confessionnalisation des écoles est d'ailleurs grandement encouragée, semble-t-il, par le recul que subissent le laïcisme et le libéralisme de la petite bourgeoisie, à la faveur de la répression des mouvements insurrectionnels de 1837-38.

Le rôle exécuté par les curés de campagne lors de ces derniers mouvements fut en gros analogue à celui qu'ils ont joué à propos de la question scolaire. Devant la diffusion des idées «subversives» que prônaient les patriotes de 1837 et face à la vague des organisations de combat qui se créaient de plus en plus, surtout dans la région de Montréal, les curés de campagne ont, en général, offert un solide front de résistance. On faisait appel à l'autorité divine des gouvernements, à la nécessité de l'ordre et de la paix pour contenir les élans revendicateurs des patriotes et pour étouffer toute tentative de soulèvement.

Certes, quelques curés semblent, du moins à première vue, avoir été sympathiques à la cause révolutionnaire des patriotes. Mais en y regardant de plus près, on s'aperçoit que leurs paroles et leurs gestes furent, la plupart du temps, incohérents et ambigus. D'un côté, on appuyait les rebelles, surtout dans les paroisses où le mouvement prenait tellement d'ampleur que le curé pouvait difficilement y échapper. De l'autre, on proclamait le mandement de Mgr Lartigue condamnant l'insurrection et incitant à l'obéissance au régime. Par opportunisme ou par souci de ménager la chèvre et le chou ou parce qu'ils se sentaient coincés entre deux devoirs: celui d'être près de leur peuple et celui de respecter l'autorité religieuse et civile, plusieurs curés encourageaient à la

fois les loyalistes et les patriotes. Au dire de l'auteur, seul le curé Étienne Chartier a fourni un appui inconditionnel au mouvement révolutionnaire et s'y est engagé activement.

Ce raccourci des principales conclusions de l'ouvrage de Richard Chabot pose déjà un certain nombre de questions pertinentes à la situation actuelle du Québec et relatives au rôle qu'y exerce actuellement le clergé. En ce sens, l'analyse étoffée que soumet Chabot du curé de campagne d'autrefois m'apparaît singulièrement féconde, même si elle se présente sous les dehors modestes d'une étude historique «objective», écrite simplement et sans prétention. Si l'histoire peut servir de guide du présent et d'«analyseur» des conditions actuelles du Québec, c'est bien dans un ouvrage comme celui-ci qu'on le voit réalisé.

Comment se fait-il que le clergé québécois peut facilement intervenir dans des questions sociales ou politiques lorsqu'il s'agit de défendre des idées et des objectifs conservateurs et qu'il peut difficilement intervenir dans les mêmes domaines pour promouvoir des idées et des objectifs progressistes? En vertu de quel tour de passe-passe théorique ou pratique le clergé québécois peut-il d'un côté justifier la défense du statu quo social et politique au nom des intérêts moraux de l'Église et du peuple commis à ses soins et de l'autre, omettre ou refuser d'appuyer les mouvements de libération sociale et politique du Québec parce que ce serait alors soi-disant trahir sa mission purement spirituelle et s'immiscer dans une question proprement politique? Dans le premier cas, prendre position pour une forme sociale ou politique (conservatrice!) devient une activité morale; dans le deuxième, soutenir une autre forme sociale ou politique (progressiste!) demeurerait une activité simplement politique. J'avoue ne pas comprendre du tout cette manière de raisonner!

Prenons des exemples concrets dans le secteur de l'éducation. Pour les curés de campagne d'alors, combattre les écoles de l'Institution Royale ou les écoles d'assemblée de la loi de 1829 ne posait pas de problème à leurs yeux en ce qui concerne les rapports du moral et du social au sein de l'Église. Ou encore plus près de nous, pour Mgr Grégoire, l'archevêque de Montréal, s'opposer à des projets de loi visant à l'unification non-confessionnelle des administrations scolaires catholique et protestante de l'île de Montréal ne compromet en rien la distinction du «spirituel» et du «temporel» à laquelle s'attache toujours l'idéologie officielle de l'Église. Pourtant, la hiérarchie religieuse se serait empressée d'évoquer cette distinction et de taxer leurs gestes de partisanerie politique et sociale, si des prêtres s'étaient avisés, il y a quelques années, d'appuyer publiquement ces projets de loi relatifs à la non-confessionnalité, de même que si des curés de campagne du XIXe siècle s'étaient empressés de soutenir la cause des écoles royales ou des écoles d'assemblée.

Comme quoi l'on voit clairement que le fond de la

question ne réside pas dans le fait que dans un cas, celui du conservatisme, les prises de position seraient morales et non politiques et dans l'autre cas, celui du progressisme, les prises de position seraient politiques et non morales. Il tient plutôt au fait que la morale du clergé et de l'Église est encore trop liée au maintien de son ordre propre et au soutien des intérêts de ceux qui, sous une forme ou l'autre, dominent une société. On ne peut comprendre autrement pourquoi, sur le plan politique par exemple, l'Église s'est naguère rapidement et fortement engagée dans la lutte contre les mouvements insurrectionnels de 1837-38 et que maintenant elle prend bien soin, sans la condamner il est vrai, de ne pas épauler ouvertement la cause de la libération politique du Québec.

On pourra m'objecter que les conditions sociales ont bien changé depuis un siècle et demi, qu'en matière de rapports entre le «spirituel» et le «temporel» la pensée et l'action de l'Église se sont grandement affinées ces derniers temps. Je veux bien croire tout cela, de même que l'intériorisation et l'approfondissement, opérés par l'Église, de sa mission de salut dans la société et qui la poussent à vivre davantage en retrait de l'arène publique, dans une espèce d'Église du «silence» et des «catacombes» préoccupée surtout à éclairer et à «dynamiser» les consciences. Mais il y a autre chose, de fort important, et qui s'appelle rapport de forces.

Ce n'est pas par hasard que l'Église et le clergé du Québec, sauf quelques exceptions heureuses, battent aujourd'hui en retraite et se terrent dans le privé au moment où ses ressources numériques et institutionnelles diminuent, où sa force et son prestige publics décroissent. Alors qu'à l'époque où elle se sentait vigoureuse auprès du peuple et du gouvernement, où elle s'arc-boutait sur de nombreuses et solides institutions, elle ne cessait de proclamer ses prises de position sociales et politiques, de faire pression et d'influer directement sur les idées, les organisations et les mouvements qui structuraient la société québécoise. Serait-ce donc qu'une Église forte s'engage nécessairement dans le social et le politique en s'abritant derrière des justifications morales et qu'une Église faible se tait et rentre dans l'ombre parce qu'elle a peur des répercussions sociales que son engagement entraînerait?

À partir du livre apparemment inoffensif de Richard Chabot, c'est là une des questions cruciales que l'on peut soulever et qui n'est pas sans rejoindre les profondes interrogations que se posent des prêtres comme Jacques Grand'Maison et Jacques Couture.

Jacques Lazure

1. CHABOT Richard, *Le curé de campagne et la contestation locale au Québec de 1791 aux troubles de 1837-38*, Montréal, Cahiers du Québec, Hurtubise, HMH, Coll. Histoire, 1975.